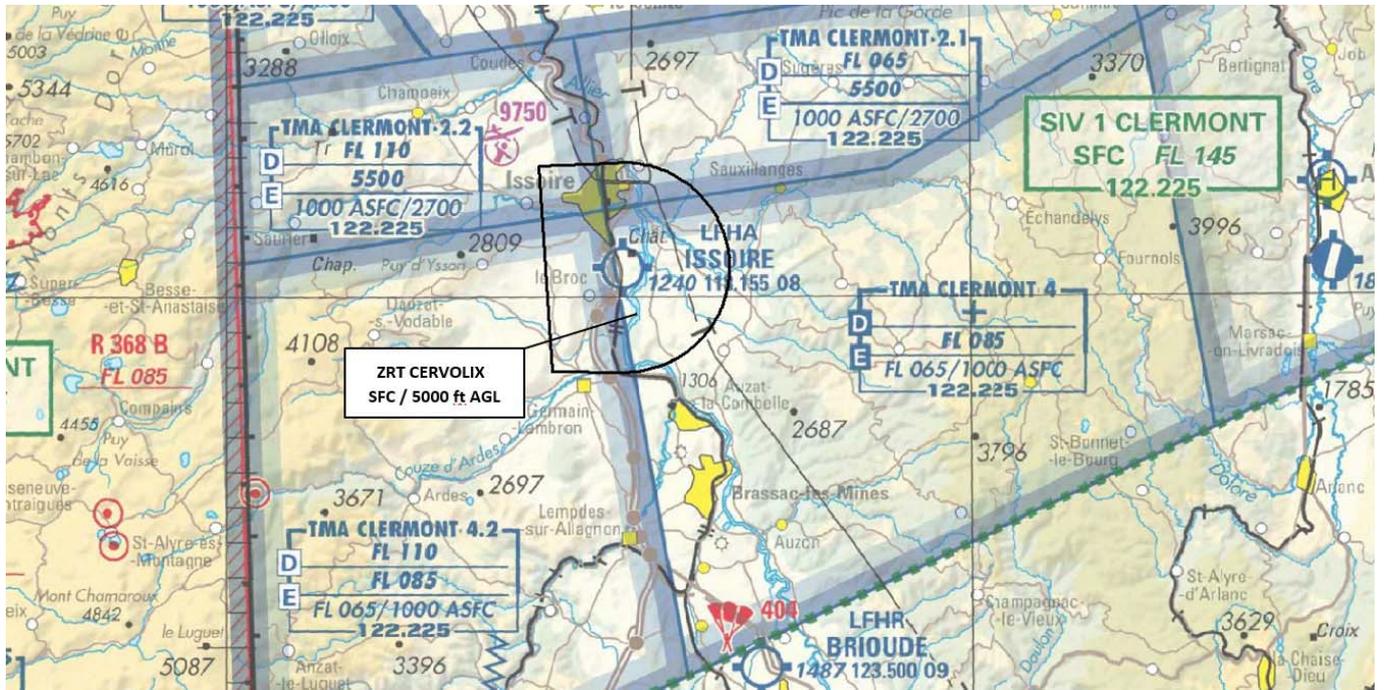


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) dans le cadre de la
Manifestation aérienne « CERVOLIX »

En vigueur : Du vendredi 06 octobre au dimanche 08 octobre 2023

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD Issoire-le-Broc LFHA



Extrait carte IGN 1/ 500 000 Édition 2023

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :
- vendredi 06 octobre : 0800-1745
- samedi 07 octobre : 0900-1630
- dimanche 08 octobre : 0900-1630

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
ISSOIRE A/A : 118.155 MHz
CLERMONT INFO : 122.225 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) activable qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM
Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :
- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de lutte contre les feux de forêts, de police et de sûreté aérienne, ayant à intervenir dans le cadre de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement des ZRT après contact avec le directeur des vols.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

SUP AIP N° 191/23

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CERVOLIX

Limites latérales :

45°33'46"N, 003°12'38.5"E

45°33'49.71"N, 003°15'35.07"E

Arc horaire de 3 NM de rayon centré sur 45°30'51"N, 003°16'05"E

45°27'51.12"N, 003°16'08.77"E

45°27'53"N, 003°13'12"E

45°33'46"N, 003°12'38.5"E

Limites verticales :

SFC / 5000FT AGL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

NIL

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06.46.40.69.65

Coordonnateur : 06.82.15.41.77